

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 15 mars 2013 : Comité syndical du SYANE

- Vote du budget 2013 de 142 M€
- Un programme d'investissements en hausse de près de 50% avec le lancement de la construction du réseau départemental très haut débit
- Le renforcement de la politique Eclairage Public avec la réforme des statuts

Le 15 mars 2013, le Comité du SYANE, réuni sous la présidence de Jean-Paul Amoudry, a adopté son budget 2013 de 142 M€, dont 54,4 M€ d'investissements, en hausse de près de 50% par rapport à 2011. Il a également approuvé une réforme de ses statuts pour renforcer sa politique de Maîtrise de l'Energie en Eclairage Public.

SYNTHESE

Dans un contexte économique contraint, le Comité du SYANE a voté un budget responsable et maîtrisé de 142 M€, maintenant un niveau d'investissements soutenu de 34,4 M€ sur les réseaux d'énergie, et engageant 20 M€ d'investissements sur les réseaux numériques pour le lancement de la construction du réseau d'initiative publique très haut débit départemental.

34,4 millions d'euros d'investissement sur les réseaux d'énergie, avec une priorité aux actions d'économie d'énergie et aux travaux de sécurisation. Ils porteront sur :

- les réseaux d'éclairage public, avec une priorité donnée aux travaux de Maîtrise de l'Energie favorisés par des aides financières accrues : participation financière portée à 40% pour le remplacement des "ballons fluos" énergivores et à 50% pour les travaux de rénovation réalisés dans le cadre de l'appel à projets « Maîtrise de l'énergie – Facteur 2 » lancé par l'ADEME.
- les réseaux d'électricité et de télécommunications, et notamment la poursuite de la sécurisation des réseaux électriques aériens.
- la reconduction de l'Appel à Projets pour la rénovation énergétique de bâtiments publics.

20 millions d'euros pour l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

En 2013, le SYANE, en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, engage les travaux de construction du réseau départemental d'initiative publique très haut débit, avec 20 millions d'euros d'investissements inscrits au budget 2013. Il poursuivra également le programme de subvention à l'équipement de kit satellitaire, lancé en 2012 conjointement avec le Conseil Général pour l'amélioration de la desserte haut débit ADSL du territoire.

Le renforcement de la politique de Maîtrise de l'Energie en Eclairage Public par la réforme des statuts

Le programme de Maîtrise de l'Energie EPure, approuvé fin 2012 par le Comité du SYANE, vise à accompagner les communes vers un éclairage responsable, juste et performant. Il inclut :

- la Charte "S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité" qui engagera les communes à progresser vers un éclairage responsable en suivant des exigences techniques minimales.
- un plan d'actions en 4 axes :
 - ✓ connaître son patrimoine
 - ✓ rénover et mettre en sécurité les installations existantes
 - ✓ concevoir et réaliser des projets d'éclairage performants
 - ✓ assurer le suivi du patrimoine et maintenir les performances dans le temps

Le Comité du SYANE a approuvé ce jour la réforme de ses statuts qui, par l'élargissement du champ d'intervention du Syndicat, permet la mise en œuvre de ce programme dans sa globalité, en proposant aux communes la gestion patrimoniale et la maintenance des installations.

POUR EN SAVOIR PLUS

34,4 millions d'euros d'investissement sur les réseaux d'énergie, avec une priorité aux actions d'économie d'énergie et aux travaux de sécurisation

1/ Les travaux sur les réseaux d'éclairage public, avec une priorité donnée aux actions de Maîtrise de l'Energie favorisés par des aides financières accrues :

- **Bonification de l'aide aux communes pour le remplacement des « ballons fluos » énergivores**

Afin de soutenir les communes pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression (« ballons fluos »), retirées de la vente à partir de 2015, le SYANE a porté à **40% sa participation financière aux travaux de remplacement** de ces sources particulièrement énergivores. Leur remplacement doit permettre de réaliser des économies d'énergie de près de 50 %. L'enjeu est fort en Haute-Savoie où elles représentent environ 22 % du parc installé (20 000 foyers lumineux).

- **Lancement d'un programme spécifique de Maîtrise de l'Energie pour les communes rurales**

Le SYANE encouragera, par une participation financière de 50%, les travaux de rénovation des installations d'éclairage public dans le cadre de l'**appel à projets « Maîtrise de l'énergie – Facteur 2 »** lancé par l'ADEME en 2012. Ce programme concernera 27 communes rurales ayant transféré leur compétence Eclairage Public au SYANE et répondant aux critères d'éligibilité fixés par l'ADEME : communes de moins de 2000 habitants, ayant réalisé un diagnostic préalable de leurs installations d'éclairage et pouvant justifier de travaux de rénovation permettant de réduire d'au moins 50 % les consommations d'énergie des installations d'éclairage public ("facteur 2").

2/ Les travaux sur les réseaux d'électricité et de télécommunications, et notamment la poursuite de la sécurisation des réseaux électriques aériens

En parallèle de ces travaux de renforcement, de dissimulation et d'extension des réseaux, le SYANE poursuivra en 2013 son plan de sécurisation des réseaux électriques basse tension. Lancé en 2010, il permettra, à terme, de résorber plus de 23 km de fils nus aériens de faible section sur 49 communes. Le SYANE préparera en 2013 le lancement de la phase 3 de ce programme pour 12 communes.

3/ La reconduction de l'Appel à Projets pour la rénovation énergétique de bâtiments publics

Suite au succès rencontré en 2012 par l'Appel à Projets pour soutenir les communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, et compte tenu de la volonté politique du SYANE de renforcer ses actions en faveur de la Maîtrise de l'Energie, le Comité a approuvé la reconduction de cette action en 2013, inscrivant au budget une **enveloppe de subventions totales de 300 000 €**.

20 millions d'euros pour l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

1/ Très haut débit : la construction du réseau d'initiative publique départemental

En 2013, le SYANE, en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, **engage les travaux de construction du réseau départemental d'initiative publique très haut débit**, avec 20 millions d'euros d'investissements inscrits au budget 2013. Début 2013, le SYANE a en outre lancé la procédure de délégation de service public pour le choix de l'exploitant du réseau départemental, et prépare le lancement du marché de travaux pour la construction des réseaux de desserte.

Ce programme, réalisé en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, avec son soutien financier ainsi que celui de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et des intercommunalités haut-savoyardes, doit permettre de couvrir en 5 ans, les 255 communes du projet public départemental, les zones d'activités économiques, 90 % des entreprises de plus de 6 salariés et bon nombre de bâtiments publics (collèges, lycées, principaux établissements de santé,...). Près de la moitié des foyers seront couverts sur ces territoires à l'horizon de 5 ans, pour atteindre, dans la 2^{ème} phase, un taux de 90% d'ici 10-12 ans.

Le réseau très haut débit est réalisé avec la participation financière des intercommunalités haut-savoyardes et de :



2/ Haut débit : la poursuite de l'aide départementale à l'équipement de kit satellitaire

En 2013, le SYANE poursuivra le programme d'aide à l'équipement de kit satellitaire, lancé en 2012 conjointement avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour compléter le plan de traitement des « zones blanches » qui a déjà permis à près de 2 000 foyers de 31 communes d'accéder au haut débit ADSL. Destiné aux logements et entreprises trop isolés ou trop éloignés des centraux téléphoniques pour recevoir le haut débit ADSL, ce plan leur permet de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 300 € maximum pour l'achat et l'installation d'un kit satellitaire.

Ce programme est financé à parts égales par :



Le renforcement de la politique de Maîtrise de l'Energie en Eclairage Public par la réforme des statuts

Le programme de Maîtrise de l'Energie EPure, approuvé fin décembre par le Comité du SYANE, vise à **accompagner les communes vers un éclairage responsable, juste et performant**. L'objectif ? Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public, tout en optimisant sa qualité et sa performance et en limitant son impact sur l'environnement. Ce programme inclut :

- la **Charte "S'engager ensemble pour éclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité"** : adhérer à la Charte, c'est, pour les communes, s'engager à progresser vers un éclairage responsable, juste et performant, en suivant des exigences techniques minimales.
- un **plan d'actions en 4 axes**, qui englobe toutes les problématiques de l'éclairage :
 - ✓ connaître son patrimoine (inventaires et de diagnostics sur les installations d'éclairage).
 - ✓ rénover et mettre en sécurité les installations existantes (actions de Maîtrise de l'énergie et de mise en sécurité : remplacement des luminaires et sources lumineuses vétustes et/ou énergivores, réduction des nuisances lumineuses, maîtrise des durées d'allumage,...).
 - ✓ concevoir et réaliser des projets d'éclairage performants (réalisation d'études d'éclairage et photométriques, respect d'exigences techniques minimales, choix de matériels efficaces).
 - ✓ assurer le suivi de la gestion patrimoniale et maintenir la performance dans le temps (mise en place d'une gestion patrimoniale de qualité à travers un outil SIG mutualisé et d'une maintenance et d'une exploitation continues et adaptées).

Le Comité du SYANE a approuvé la **réforme de ses statuts** qui, par l'élargissement du champ d'intervention du Syndicat, **permet la mise en œuvre globale de ce programme, en proposant aux communes la gestion patrimoniale et de la maintenance des installations.**

PRESENTATION DU SYANE

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie est un syndicat mixte qui regroupe les communes de la Haute-Savoie et le Département. Le SYANE est doté de **5 compétences** :

- **Electricité** : le SYANE veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution de l'électricité sur toute la Haute-Savoie, en concertation avec les entreprises locales de distribution (ELD). Pour les 239 communes sous concession départementale ERDF, le SYANE assure, en tant qu'autorité organisatrice et concédante, le contrôle de la concession et réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, des travaux sur leurs réseaux d'électricité.
- **Energie** : le SYANE accompagne les collectivités dans leurs actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.
- **Communications électroniques** : le SYANE s'engage, en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, dans l'aménagement numérique de la Haute-Savoie à travers la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit en fibre optique. Il est porteur du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Haute-Savoie.
- **Gaz** : autorité organisatrice et concédante des 114 communes qui ont choisi de lui transférer la compétence, le SYANE exerce le contrôle de la concession pour les 47 communes desservies en gaz. Il agit également pour le développement du gaz.
- **Eclairage public** : le SYANE réalise, pour les 223 communes lui ayant délégué la compétence, des installations d'éclairage public, des mises en valeur, et des diagnostics techniques et énergétiques. Il lance le programme EPure pour accompagner les communes vers un Eclairage Responsable.

Contact presse :

Virginie LEFEVRE - Chargée de communication

Tél. 04 50 33 59 39 - Mail : v.lefevre@syane.fr

www.syane.fr